

## EN CAS D'INCENDIE    Pompiers: 18

Toute personne témoin d'un départ de feu doit:  
1 - Appeler les pompiers en composant le 18

Cet affichage est obligatoire pour:  
• toute entreprise > 50 personnes;  
• les entreprises de 0 à 50 si présence de matières inflammables.  
Coller une affiche par lieu ou zone d'activité.

### » Type de matériel d'extinction:



NF EN ISO 7010

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### » Mesures spécifiques pour les personnes handicapées:



NF EN ISO 7010

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### » Personne désignée pour utiliser l'extincteur:

.....

### » Personne désignée pour appeler les sapeurs-pompiers:

.....

### » Personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs, voire du public:

.....  
.....  
.....

### » Moyens d'alerte:



NF EN ISO 7010

.....  
.....  
.....  
.....

Cachet de l'entreprise

Le: